

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AESS Mercredi le 23 janvier 2019

Ordre du jour :

- 0. Procédures d'ouverture
 - 0.1 Ouverture
 - 0.2 Présidium
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption des derniers procès-verbaux
- 1. États financiers
- 2. Avis de motion
 - 2.1 Comité zen
 - 2.2 Coop Les Récoltes
 - 2.3. Micro-ondes
 - 2.4 Élections annuelles et adoption du budget
 - 2.5 Comité environnemental
- 3. ASSÉ
- 4. Élections
- 5. Questions à l'exécutif
- 6. Varia
- 7. Fermeture

0. Procédures d'ouverture

Carole Porrier propose.
Vincent Dansereau appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.1 Ouverture

0.2 Présidium

Carole Porrier propose Istvan Szalai à l'animation et Lydia Roy-Simard au secrétariat.
Vincent Dansereau appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Vincent Dansereau propose d'adopter l'ordre du jour tel que diffusé.
Il est proposé de déplacer l'avis de motion « Comité environnemental » en premier et de décaler les points en conséquence.
Laurence Coursol appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.4 Adoption des derniers procès-verbaux

Carole Porrier propose l'adoption du procès-verbal du 7 novembre 2018.
Mathieu Villeneuve appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. États financiers

Carole Porrier propose de donner la parole à Bruno Émond afin qu'il présente les états financiers 2018.

Iannick Lepage appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Carole Porrier propose l'adoption des états financiers 2018.

Mathieu Villeneuve appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Carole Porrier propose de reconduire le mandat de la firme Mazars pour l'année 2019.

Yannick Arnold Nombre appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Avis de motion

2.1 Comité environnemental

Éléonore Danserau-Macias propose :

« Que L'AESS se dote d'une politique environnementale allant comme suit:

Préambule

La politique ci-dessous vise à inclure la lutte environnementaliste dans la charte de l'AESS afin de promouvoir les alternatives écologiques dans ses pratiques et d'adopter une position claire sur les questions de protection de notre environnement.

L'AESS, dans ses activités, a la responsabilité, lorsque cela est réalisable, d'adopter une politique visant à réduire au maximum son empreinte carbone; minimiser ses déchets produits, prioriser les matières recyclables et réutilisables et mettre en place des sites de récupération de piles, de canettes et de verre. Lorsqu'elle doit se procurer des matériaux (informatique, papeterie, nettoyage, matériel pour les activités), elle doit privilégier les matériaux usagés et non dommageables pour l'environnement.

L'AESS doit, par les moyens souhaités, fournir aux étudiant.e.s, les informations, ressources et outils nécessaires, afin que ceux-ci puissent agir en conformité avec les politiques écologiques de l'association mentionnées dans le présent article.

L'AESS se positionne, face à toutes instances uqamienne, en faveur de la mise en œuvre d'un plan de transition écologique basé sur la décroissance et respectant les demandes de l'ONU en matière d'environnement. Ceci implique une diminution des GES de 45% d'ici 2030, ainsi qu'un retrait complet de tout investissement dans les hydrocarbures. »

Carole Porrier appuie.

Carole Porrier propose que Jean-Sébastien Crépeau puisse parler.

Laurence appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Éléonore propose un amendement à l'effet d'inclure « face à une alternative » dans le premier paragraphe, au début de la première phrase.

Carole Porrier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Principale :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 Comité zen

Marie-Ève Martel propose :

Que l'AESS fournisse un montant de 85\$ issu de l'enveloppe budgétaire « Fond d'aide aux comités » au Comité Zen afin de couvrir les dépenses suivantes :

- Un diffuseur d'huiles essentielles (environ 40\$)
- Des huiles essentielles (10\$)
- Des petits coussins (20\$)
- Inviter les gens à prendre le thé lors de la première séance de méditation (15\$)

Laurence Coursol appuie.

Unanimité.

2.3 Coop Les Récoltes

Laurence Coursol propose :

*« Considérant que la Coop Les Récoltes répond à des besoins exprimés à plusieurs reprises par la communauté étudiante quant à l'importance d'avoir des espaces inclusifs et sécuritaires pour y organiser des événements;
Considérant que la Coop Les Récoltes s'engage à offrir des repas abordables sains et respectueux de l'environnement pour les étudiant.e.s et résident.e.s du Quartier Latin;*

*Considérant que la Coop Les Récoltes est un projet mené par des étudiant.e.s et qu'elle partage plusieurs des valeurs prônées par notre association, telles que la solidarité, l'autogestion et le respect de l'environnement;
Considérant l'engagement de la Coop Les Récoltes à ouvrir des canaux de collaboration et à travailler à une meilleure cohésion entre les communautés du quartier;*

Considérant que les membres de la coopérative peuvent participer à ses assemblées et à ses instances décisionnelles;

Considérant que la coopérative est à but non lucratif et qu'ainsi tous les excédents seront redistribués pour les projets de la communauté;

Considérant que l'acquisition de parts sociales n'est pas une dépense au niveau du budget mais davantage un actif qui continue à nous appartenir comme membre et que par conséquent, quand les activités de la coop iront assez bien, les membres pourront demander qu'on leur remette une part importante de ce qui aura été acquis en parts sociales en soutien au début;

Considérant enfin que le nom légal de la Coop Les Récoltes est la Coopérative de solidarité du Quartier Latin et donc que c'est à celle-ci que l'on peut adhérer; Considérant qu'une part sociale de 100 \$ est le montant demandé aux membres associatifs au moment de l'adhésion, auquel peut s'ajouter un montant en parts sociales supplémentaires selon la latitude de chaque association quant à ses surplus accumulés;

Il est proposé que l'AESS devienne membre associatif étudiant de la Coop Les récoltes et que la cotisation de 100\$ soit prise de la case budgétaire frais de représentation et cotisation. »

Iannick Lepage appuie.
Unanimité.

2.4. Micro-ondes

Laurence Coursol propose :

« Que l'AESS crée la case budgétaire « Achat et réparation de micro-ondes » et prenne 1725\$ de la case budgétaire « Fond de soutien aux comités » afin de faire l'achat de trois micro-ondes à usage commercial pour remplacer les deux brisés et celui volé. »

Carole Porrier appuie.

Léa Blanchette propose d'amender à l'effet d'enlever les mots « à usage commercial » de la proposition.

Yannick Arnold Nombre appuie.

Unanimité.

Principale :

Unanimité.

2.5 Élections annuelles et adoption du budget

Laurence Coursol propose :

« Que l'on remplace la phrase suivante de l'Article 66 « Élections annuelles » des Règlements généraux de l'AESS :

« La première Assemblée générale régulière de la session d'automne doit comporter un point « Élections annuelles ». »

Par:

« Les Élections annuelles doivent avoir lieu à la session d'hiver, entre la 8e et la 15e semaine de la session. Un mandat de délégué-e dure au maximum un (1) an, débute le 1er mai et se termine le 30 avril de l'année suivante. »

« Que l'on ajoute la phrase suivante à l'Article 24, c) des Règlements généraux de l'AESS :

« L'adoption annuelle du budget doit avoir lieu à la session d'hiver, entre la 8e et la 15e semaine de la session. L'année budgétaire débute le 1er mai et se termine le 30 avril de l'année suivante. » »

Carole Porrier appuie.

Unanimité.

3. ASSÉ

Considérant que les tentatives de réformes internes n'ont jusqu'à présent pas suffi à régler les difficultés structurelles de l'ASSÉ;

Considérant que l'ASSÉ vit, depuis quelques années, un profond désinvestissement qui mine sa capacité de mobilisation et entraîne la perte progressive de ses pratiques combatives;

Considérant le risque élevé d'une faillite de l'ASSÉ au cours de l'été 2019;

Considérant qu'une faillite de l'ASSÉ aurait des répercussions graves sur ses exécutant.e.s qui, même s'il.elle.s démissionnent, en seraient tenu.e.s personnellement responsables financièrement aux yeux de la loi;

Considérant que l'ASSÉ a encore un employé et un loyer à payer pour les mois à venir;

Considérant une réelle volonté au dernier congrès d'en finir avec les débats dissolution/réinvestissement de l'ASSÉ et avec l'engagement des associations d'adopter un mandat à ce sujet d'ici au prochain congrès annuel;

Considérant que plusieurs autres associations, dont l'AEMSP et l'AFESH à l'UQAM, ont adopté des mandats pour la dissolution ou envisagent de le faire;

Considérant qu'une dissolution en bonne et due forme faciliterait la conservation du fonds des arrêté.e.s, des archives et des meubles de l'ASSÉ, alors qu'une faillite les mettrait plutôt en péril;

Que l'AESS appuie la dissolution de l'ASSÉ lors de son prochain congrès annuel en avril.

Que l'AESS encourage d'autres associations membres de l'ASSÉ (notamment celles qui se sont désinvesties de l'ASSÉ dans les dernières années) à adopter des mandats similaires en vue du congrès annuel.

Que l'AESS soutienne la création d'un comité de transition ayant notamment pour but de maintenir certaines des missions actuellement assumées par l'ASSÉ, telles que la tenue d'activités de formation sur les campus, l'aide de base pour la mobilisation et la gestion d'un fonds d'entraide légal.

Iannick Lepage appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Élections

Laurence Coursol se propose comme déléguée aux communications.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Questions à l'exécutif

Pas de questions.

6. Varia

- Laurence Coursol annonce le 5 à 7 du 24 janvier 2019.
- Vincent Dansereau rappelle que l'AESS cherche un-e admin pour le serveur de l'AESS.
- Léa Blanchette rappelle que l'AESS est en période de mobilisation sur la rémunération des stages.
- Carole Poirrier rappelle qu'il y a un Comité jeux de table à l'AESS.

7. Fermeture

Laurence Coursol propose la fermeture de l'assemblée à 13h47.
Vincent Dansereau appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.